

AVIS PUBLIC

Est par la présente donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité régionale de comté (MRC) des Basques que lors de la séance ordinaire du Conseil de la MRC des Basques qui s'est tenue le 19 octobre 2022, a été adopté le règlement no 291 ayant pour titre « Règlement no 291 établissant le Programme d'aide à la restauration patrimoniale ».

Copie dudit règlement peut être consultée au bureau du soussigné, au 400-2, rue Jean-Rioux à Trois-Pistoles.

Donné à Trois-Pistoles ce 30^e jour du mois de novembre 2022.

Claude Dahl, Directeur général et secrétaire-trésorier MRC des Basques